

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE RAHON

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 septembre 2024

Quorum : 8

Ouverture de séance : 20h00

Levée de séance : 22h30

Membres présents : Mmes et MM. BONGAIN Cédric, CAMUZET Frédéric, GROJEAN Olivier, LAIBE Martine, LOLLIOT Jean-Pierre, MERCET Daniel, PATENAT Pascal, PUSSET Bernard, RACLOT Virginie.

Membres représentés : Mme LAVRUT Madeline représentée par Mme RACLOT Virginie

Membres absents excusés : MM BOURGES Jean Marc (arrivé à 21h00), CÉCINAS Quentin, Mmes GINDRE Dorine, JACQUOT Tania

Président de séance : M. PUSSET Bernard.

Secrétaires de séance : MM. GROJEAN Olivier, LOLLIOT Jean Pierre

Avant de commencer la séance, M. le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : Décision modificative sur le budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'accepter d'ajouter la décision modificative sur le budget communal à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Approbation du CR du 29 juillet 2024
- Remboursement achat fournitures
- Rénovation de l'éclairage de l'école
- Projet « un village un oiseau un arbre »
- Affouage et vente de bois
- Journées du patrimoine
- Pont Rouge
- Avancement PLUi
- Factures EDF
- Absence secrétaire de mairie
- Repas du 11 novembre et colis de fin d'année
- Informations municipales
- Questions diverses

I. Décision modificative sur le budget communal

M. le Maire rappelle que nous avons un dépassement au chapitre 16 du budget communal et une anomalie sur le compte 41

Nous devons voter une décision modificative pour équilibrer le budget.

Dépense de fonctionnement compte 023 :	+ 410 €
Dépense de fonctionnement compte 6817 (chapitre 68) :	- 410 €
Sous total :	0 €

Dépense d'investissement compte 1641 :	+ 410 €
Sous total :	+ 410 €
Recette d'investissement compte 021 :	+ 410 €
Recette d'investissement compte 238-041 :	- 900 €
Recette d'investissement compte 238 (chapitre 23) :	+ 900 €
Sous total :	+ 410 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'accepter la décision modificative sur le budget communal
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires

II. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 juillet 2024

M. le Maire invite l'assemblée à exprimer ses remarques et/ou questions et à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 29 juillet 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 29 juillet 2024.

III. Remboursement achat de fournitures

M. le Maire rappelle que M. MERCET Daniel, adjoint a fait des courses pour la commune chez E. LECLERC (155.01€). Il a réglé la facture personnellement car nous n'avions pas de compte dans ce magasin. Pour pouvoir le rembourser, nous devons prendre une délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'accepter de rembourser la somme de 155.01€ à M. MERCET
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires

IV. Rénovation éclairage de l'école

M. le Maire rappelle que dans le cadre des économies d'énergie, nous avons décidé de rénover les éclairages de l'école. La communauté de communes a lancé un fonds de concours transition pour les économies d'énergie et participe à 50 % des travaux.

Nous avons un devis de la société RAICHON pour 10 608.60 €HT.

Nous allons faire une demande de subvention à la communauté de communes de La Plaine Jurassienne suivant le plan joint.

Financier	Prix €HT	Prix €TTC	Taux
Communauté de communes	5 304.30	6 365.16	50 %
Autofinancement	5 304.30	6 365.16	50 %
	10 608.60	12 730.32	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** de rénover l'éclairage de l'école
- **DEMANDE** la fourniture d'un deuxième devis.
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis le moins disant et tous les documents nécessaires

V. Projet « un village un oiseau un arbre »

M. le Maire, rappelle le projet « Un village, un oiseau, un arbre » est un projet d'éducation à l'environnement et à la valorisation de la biodiversité. Ce projet émane des élus locaux et plus particulièrement des conseillers départementaux de notre canton. Ce projet regroupe les 29 villages que compte notre canton. Le projet prévisionnel initial s'élevait à 49 854 €.

Le projet devait être financé par l'aide du mécénat et de subventions. Malheureusement, le budget n'a pas pu être totalement financé. Il doit être revu à la baisse et demande la participation de communes. Il est demandé 0.60 € par habitant. Ce qui fait environ 300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés :

Pour : Mmes et MM. CAMUZET Frédéric, GROJEAN Olivier, LAIBE Martine, LOLLIOT Jean-Pierre, PATENAT Pascal, PUSSET Bernard, RACLOT Virginie.

Abstention : MM BONGAIN Cédric, MERCET Daniel,

- **DECIDE** d'accepter de financer le projet « un village, un oiseau, un arbre » à hauteur 300 €

- **AUTORISE** le Maire à signer les devis et tous les documents nécessaires

VI. Affouage et vente de bois

M. le Maire rappelle que les affouagistes ont exploité 580 stères dont les 3/4 pour des raisons sanitaires (maladie).

196 m³ de chênes seront mis à la vente le 2 octobre. La plupart sur des arbres dépérissant également.

150 m³ de résineux sont en cours d'exploitation et vendus à la scierie GAUTHIER

L'affouage 2024 2025 se fera principalement dans les coupes 41, 44, 45 à la manche et dans les coupes 15,1 6, 17 au bois de commune.

Les affouagistes doivent s'inscrire avant le 15 octobre 2024. L'information sera diffusée sur le site internet, l'information municipale et au tableau d'affichage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** l'affouage 2024 2025 dans les coupes 41, 44, 45 à la manche et dans les coupes 15,1 6, 17 au bois de commune

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent

Journées du patrimoine

M. le Maire rappelle que la section « A la recherche du passé de RAHON » du foyer rural a organisé, avec le soutien de la municipalité les journées du patrimoine le samedi 21 septembre.

Il était possible de :

- Visiter l'église à l'aide d'un petit guide historique et touristique écrit par Sylain PICAUD, enfant du pays et directeur de recherche au CNRS.
- Visiter l'église à l'aide d'un livret d'accompagnement à la visite de l'église édition 2024 écrit par les membres de la section du foyer rural
- A l'église suivre deux conférences de Mme Sylvie DE VESVROTTE sur le peintre BOURGES et voir des reproductions photographiques des peintures sous le porche.
- Dans le hall des salles polyvalentes de voir l'exposition des outils de JOJO (Georges LOLLIOT) dont ses enfants ont fait don à la commune
- Dans la petite salle une exposition de photographies des rues de Rahon dans les années soixante et les mêmes prises de vues aujourd'hui.
- Sur la place du village la calèche des conscrits avec des photos des conscrits.

Un verre de l'amitié clôturait cette belle journée.

Pour 2025, si l'opération est reconduite, il serait bien que l'église soit ouverte tout le week-end.

VII. Pont rouge

M. le Maire rappelle que nous avons lancé une étude pour la réfection du pont rouge. Nous avons eu une subvention DETR de 50% pour l'étude. Le dossier de demande de subventions pour la rénovation du pont rouge est en cours d'élaboration avec la DDT. Nous avons un courrier de la CPEPESC FC (Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et Chiroptères de Franche-Comté) Avant tout travaux, nous devons faire une étude sur les chauves-souris.

VIII. Avancement PLUi

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUi de la Plaine Jurassienne, les propositions de zonage ont été retravaillées par les communes durant l'été. Le bureau d'études Géostudio est en train de mettre à jour les documents qui composent le PLUi au regard de ces nouveaux arbitrages communaux. Ce travail a été demandé par les services de l'État en application des récentes évolutions réglementaires.

Les prochaines étapes de travail sont les suivantes :

- Comité technique avec les Personnes Publiques Associées (État, Région, Département, collectivités voisines ...)
- Cycle de réunions publiques dans 4 secteurs du territoire
- Arrêt technique du PLUi de la Plaine Jurassienne en Conseil communautaire et bilan de la concertation
- Saisine des Personnes Publiques Associées
- Enquête publique avec nomination et permanences locales d'un Commissaire enquêteur
- Approbation du PLUi de la Plaine Jurassienne en Conseil communautaire
- Contrôle de légalité.

Arrivée de M. BOURGES Jean Marc

IX. Factures EDF

M. le Maire rappelle que pour les factures EDF, cela devient très compliqué. Nous avons reçu une facture de 31 000 € pour 2023 2024 et ensuite nous avons reçu un avoir de 31 000 €. Ensuite nous avons reçu une facture de 2022, que nous n'aurions pas dû payer.

Daniel MERCET fait le point avec le SIDEC pour être à jour dans la facturation EDF

Nous avons reçu le barème estimatif des coûts de l'énergie pour 2025 :

Puissance souscrite > à 36 KVA	- 20 %
Puissance souscrite < ou égale à 36 KVA	- 18 %
Eclairage public	- 4 %
Gaz naturel	+ 36 %

X. Absence secrétaire de mairie

M. le Maire rappelle que la secrétaire de mairie est absente depuis le 25 avril et son arrêt est prolongé pour l'instant jusqu'au 25 octobre. Sur notre proposition, elle a demandé un congé longue maladie. Elle doit passer devant la commission médicale le 26 octobre.

La communauté de communes de La Plaine Jurassienne met à disposition une secrétaire deux demi-journées par semaine. Elle tient la permanence le lundi de 14h00 à 16h00.

Même avec cette secrétaire et le soutien des élus, c'est très compliqué pour arriver à tout gérer.

Avec Mme GUYON du Centre de Gestion du Jura, nous avons lancé le recrutement d'une secrétaire à mi-temps pour un an.

Pour les permanences de l'Agence Postale Communale, nous jonglons avec des personnes que la Poste nous a conseillées. Pour l'instant, nous n'avons personne du 30 septembre au 21 octobre.

Avec Mme GUYON, nous avons rencontré 2 candidates cet fin d'après-midi. Mme GUYON fait le point avec les deux candidates pour les motivations salariales.

X. Repas du 11 novembre et colis de fin d'année

M. le Maire rappelle que le repas des aînés se déroulera le 11 novembre 2024 à midi. Nous avons envoyé 100 invitations aux personnes de 70 ans et plus en résidence principale. 94 personnes ont répondu : 38 repas, 50 colis et 6 personnes « ni repas ni colis »
Le traiteur retenu est « La Table d'Asnans » et pour les colis, ce sera la maison « BENOIT » à Parcey

XI. Informations municipales

M. le Maire rappelle que faute de temps et de sujets, il n'y a pas eu d'information municipale en juin. L'information municipale de septembre sera à distribuer en début de semaine.

XII. Questions diverses

Réseau eaux pluviales rue des Halles :

M. le Maire rappelle que M. CHEVANNE situé au 10 rue des Halles est régulièrement inondé en cas de fortes précipitations. Lors des travaux de séparation des réseaux sa canalisation des eaux usées est raccordée en passant perpendiculairement à travers de la canalisation des eaux pluviales.

Il faut que l'on effectue des travaux. Dans un premier temps, curer la canalisation des eaux pluviales et faire une inspection télévisuelle comme l'a fait SOGEDO sur une partie du réseau unitaire. Le coût est d'environ 2 500 € la journée.

Travaux aux vestiaires du stade :

M. le Maire rappelle que nous avons eu une demande du club de football pour la rénovation des vestiaires. Si la municipalité fournissait les matériaux, les bénévoles du club réalisaient les travaux. La première phase est terminée (pose de carrelage et faïences dans les deux vestiaires, changement des portes). La deuxième phase sera engagée pendant la trêve (renforcement des murs intérieurs et mise en peinture et rénovation des bancs)
Il reste un problème important, plusieurs poteaux des fermes de la structure sont pourris car noyés dans le béton. Il faut impérativement renforcer la structure.

Chemin de Lays :

Depuis plusieurs années, nous notons la prolongation du chemin le Lays au budget. Dans un premier temps, il faut contacter un géomètre et un notaire pour les échanges de terrains.
M. LOLLIOT Jean Pierre va organiser une réunion avec les riverains du quartier

Recensement :

M. le Maire rappelle que le recensement ne doit pas être complet, ce n'est pas normal que nous ayons perdu tant d'habitants en si peu de temps. Cédric BONGAIN a consulté les élus pour mettre à jour notre recensement.

Les personnes en charge du problème doivent nous contacter. Il faut que l'on fasse un recensement exhaustif à partir de notre fichier habitants.

PCS Plan Communal de Sauvegarde :

M. le Maire rappelle que nous devons mettre à jour le PCS (Plan Communal de sauvegarde) pour début 2025. Nous proposons une réunion en journée avec les personnes disponibles. Les responsables du PCS sont Pascal PATENAT et Alain CECINAS.

Effacement des réseaux :

Le SIDEC a demandé de nous rencontrer car ils ont un projet de changer les fils nus par un câble torsadé rue du Moulin et rue du Bois. Ces travaux ne coûtent rien à la commune.

En revanche, le SIDEC nous propose de profiter de l'opération pour enfouir les réseaux.

Enfouissement réseaux BT, EP et RT Rue du Moulin 530 ml

	Réseau basse tension	Eclairage public	Téléphonie Fibre	Total
Financeurs	196 124.52 € TTC	13 445.37 € TTC	7 919.70 € TTC	217 489.59 € TTC
SIDEC (Récupération TVA)	35 522.52 € TTC		7 172.23 € TTC	42 695.08 € TTC
Commune	0.00 € TTC	40 336.11 € TTC	31 678.78 € TTC	72 014.89 € TTC
Total	231 647.36 € TTC	53 781.48 € TTC	72 014.89 € TTC	332 199.55 € TTC

Enfouissement réseaux BT, EP et RT Rue du Bois 360 ml

	Réseau basse tension	Eclairage public	Téléphonie Fibre	Total
Financeurs	133 216.65 € TTC	9 132.70 € TTC	5 379.42 € TTC	147 728.77 € TTC
SIDEC (Récupération TVA)	24 128.73 € TTC		4 871.70 € TTC	29 000.43 € TTC
Commune	0.00 € TTC	27 398.11 € TTC	21 517.66 € TTC	48 915.77 € TTC
Total	157 345.38 € TTC	36 530.81 € TTC	31 768.78 € TTC	225 644.97 € TTC

Le prochain Conseil Municipal aura lieu lundi 28 octobre 2024 à 20h00.

Le Maire,
Bernard PUSSET

